

COMMUNE DE SAINT-LAURENT
PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

13 FEVRIER 2021

PRESENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, HENAFF Ludovic, TROUGNAC Marie-Claire, LONDERO Bernard, FRAU Emilie, DELMAS Manon, VERZEGNASSI Alain, BOUSQUET Thomas, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, CUEVAS Patricia, CLUA Guy.

POUVOIRS : MINER Bernadette à GHILARDI Stéphanie, DELOGE Stéphanie à HENAFF Ludovic, GODEFROY Fabien à DELMAS Manon, CUEVAS Patricia à TROUGNAC Marie-Claire, CLUA Guy à LAFERRIERE Maxime.

Secrétaire de séance : DELMAS Manon

ORDRE DU JOUR :

- *Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 08/01/2021.*
- *Compte de gestion et compte administratif 2020.*
- *Budget 2021.*
- *Rapport annuel du syndicat EAU47 sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement.*
- *Information : départ à la retraite de Marie-Claire.*
- *Questions diverses.*

LECTURE ET APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08/01/2021.

Le procès-verbal de la séance du 08/01/2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020.

Après présentation des comptes, le conseil municipal vote le compte de gestion établi par le Trésorier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire se retire et le conseil municipal, sous la présidence de Mme GHILARDI Stéphanie, vote à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont :

Section d'investissement

- Dépenses	172 820.08
- Recettes	119 295.72
- Déficit	53 524.36

Section de fonctionnement

- Dépenses	296 462.50
- Recettes	413 863.01
- Excédent	117 400.51

Résultat global : excédent 63 876.15

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat : excédent	117 400.51
- Affectation au 1068	69 724.36
- Report en fonctionnement	47 676.15

BUDGET 2021.

Le conseil municipal, à la majorité (pour 13 voix ; contre 2 voix Laferrière Maxime et Clua Guy), vote le budget présenté par Madame le Maire, s'équilibrant ainsi qu'il suit, en recettes et dépenses :

- <u>Section de fonctionnement</u>	407 776
- <u>Section d'investissement</u>	374 370

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT EAU47 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

VU le transfert des compétences « Eau potable », « Assainissement Collectif » et/ou « Assainissement Non Collectif par la commune au Syndicat Eau47,

VU la délibération du Comité Syndical Eau47 du 26 novembre 2020, approuvant le contenu du rapport annuel 2019,

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal/le Conseil Communautaire :

1. Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2019,
2. Mandate Madame le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

INFORMATION : DEPART A LA RETRAITE DE MARIE-CLAIRE.

Madame le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de Marie-Claire le 1^{er} octobre 2021. Une déclaration de vacance d'emploi a été déposée ainsi qu'un appel à candidatures.

QUESTIONS DIVERSES.

- La fibre : installation d'une armoire sur la commune.
- Inondations : demande de reconnaissance du caractère de catastrophe naturelle.

Intervention d'une administrée qui tient à informer le conseil municipal de la dangerosité de la traversée du bourg, notamment au niveau du parking avenue Georges Cruzel. Un accident a eu lieu récemment. Madame le Maire va contacter le service départemental des routes afin d'étudier une solution pour le ralentissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 50.